Statistiques agricoles: potentiel de production des plantations d'arbres fruitiers (abrog. directive 76 /625/CEE)

2000/0291(COD) - 14/11/2001 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission exprime un avis favorable sur la position commune du Conseil adoptée à l'unanimité. La position commune intègre, entre autres, la partie des amendements du Parlement européen accepté par la Commission. En revanche, en ce qui concerne l'introduction de 5 nouvelles espèces à enquêter ainsi que l'ajout du porte-greffe aux variables à enquêter, la Commission est d'avis que, avant d'alourdir l'enquête quinquennale sur les arbres fruitiers, toute extension de l'enquête en cours devrait être précédée par des discussions techniques avec les États membres, des exécutions d'enquêtes pilotes, etc. Une déclaration de la Commission à ce sujet se trouve annexée à la note d'adoption de la directive de la part du Conseil. Le Conseil est d'ailleurs du même avis que la Commission.